



Commission des maires sur l'équité en matière d'eau

Recommandations aux organismes fédéraux et étatiques concernant le renforcement de l'équité en eau pour les villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Août 2021

Les recommandations ont été adoptées par la Commission des maires sur l'équité en matière d'eau en vue d'une éventuelle inclusion dans le programme d'action des maires pour l'équité en matière d'eau. Ce programme sera présenté aux membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent à l'assemblée annuelle en août 2021.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Éliminer équitablement la menace que pose la présence de plomb dans l'eau

Recommandations fédérales :

- Mapper des fonds pour les conduites de plomb
- Créer un fonds interagences « Collectivités sans contamination par le plomb »
- Exiger des propriétaires et des gens qui vendent leur maison qu'ils divulguent aux locataires et aux acheteurs la présence de conduite de plomb, de tout accessoire en plomb et de toute soudure ou peinture au plomb

Recommandations étatiques :

- Informer le public sur les façons de réduire le risque jusqu'à ce que toutes les conduites de plomb puissent être remplacées
- Mettre en œuvre des programmes d'essai à l'échelle de l'État
- Renforcer les réglementations de l'État
- Consacrer une partie du financement destiné aux infrastructures hydrauliques de l'État au remplacement des conduites de plomb

Rendre les services d'aqueduc et d'égouts abordables pour tous

Recommandations fédérales :

- Améliorer le programme d'aide d'urgence pour l'eau potable et le traitement des eaux usées des ménages à faible revenu et élargir sa portée
- Offrir une assistance technique aux services publics pour les programmes d'aide à la clientèle et la conception de tarifs équitables
- Accélérer le refinancement anticipé et la restructuration de la dette liée aux infrastructures hydrauliques municipales
- Améliorer l'orientation et la politique du fonds renouvelable de l'État afin de rendre les services plus accessibles et plus rentables

- Explorer des modèles de financement fédéral durable et équitable pour une infrastructure sûre et fiable d'eau potable et d'eaux usées

Recommandations étatiques :

- Créer un programme à l'échelle de l'État pour aider les résidents à faible revenu à payer leurs factures d'eau
- Fixer des critères d'abordabilité pour mieux cibler le financement de l'État
- Éliminer les obstacles juridiques aux solutions d'abordabilité
- Conférer à l'État le pouvoir d'encourager les partenariats et le regroupement des services publics

Tracer la voie vers des possibilités liées à la main-d'œuvre des services d'eau

Recommandations fédérales :

- Déployer des efforts fédéraux pour le perfectionnement de la main-d'œuvre du secteur de l'eau
- Mettre en œuvre la loi fédérale « Ban the Box »
- Faire connaître les carrières du secteur de l'eau

Recommandations étatiques :

- Créer un programme d'encouragement pour la main-d'œuvre des services d'eau des groupes sous-représentés
- Éliminer les obstacles à l'obtention d'un permis professionnel de l'État pour les personnes ayant déjà été incarcérées et repenser les programmes de formation professionnelle
- Examiner l'octroi de permis professionnels de plusieurs États

Lutter équitablement contre les inondations urbaines et le débordement d'eaux usées

Recommandations fédérales :

- Élargir et améliorer les options de financement pour les infrastructures de gestion des eaux grises, des eaux vertes et des eaux de ruissellement
- Améliorer l'orientation, les règles et la communication concernant les solutions de l'EPA
- Aider les collectivités à s'adapter à la montée des eaux des rivières, des lacs et de la mer
- Investir dans le mappage et la modélisation afin de mieux soutenir la planification et les interventions en cas d'inondation ainsi que l'atténuation de tels incidents
- Réduire les risques d'inondation et améliorer l'accès à une assurance inondation abordable pour les propriétaires à faible revenu

Recommandations étatiques :

- Instaurer des frais de gestion des eaux de ruissellement à l'échelle de l'État pour créer un volet de financement pour l'infrastructure des eaux de ruissellement
- Aider les municipalités à établir des ordonnances relativement aux eaux de ruissellement et informer les propriétaires de résidences des mesures qu'ils peuvent prendre
- Fournir un soutien technique pour créer des plans de résilience axés sur le pompage et le traitement de l'eau
- Fournir une orientation et une coordination régionales à l'échelle des bassins versants aux municipalités

RECOMMANDATIONS DÉTAILLÉES

Éliminer équitablement la menace que pose la présence de plomb dans l'eau

Recommandations fédérales :

- **Mapper des fonds pour les conduites de plomb.** Même si la règle quant à la présence de plomb et de cuivre l'exige, les États n'ont pas rempli leur mandat voulant que les services publics cartographient les conduites de plomb que contiennent leurs systèmes, invoquant souvent le manque de fonds pour le faire raisonnablement. Le Congrès devrait financer entièrement la cartographie complète des conduites en plomb aux États-Unis, pour les propriétés publiques et privées, afin que les intervenants puissent avoir une vue d'ensemble de l'étendue du problème que pose la présence de plomb. Le Congrès devrait également ajouter des ressources pour l'assistance technique aux collectivités à faibles revenus afin qu'elles puissent accéder au financement fédéral et le déployer.
- **Créer un fonds interagences « Collectivités sans contamination par le plomb »** pour traiter de manière économique les conduites de plomb sur les propriétés publiques et privées. Ce fonds soutiendra les programmes étatiques qui visent à cibler et à remplacer la plomberie et les appareils sanitaires en plomb, ainsi que la peinture au plomb dans les maisons et les écoles. De plus, il augmentera le financement des mesures provisoires de traitement de contrôle de la corrosion. Ce fonds devrait comprendre un financement approprié offert directement aux propriétaires à faible revenu, par le programme Drinking Water State Revolving Fund, afin de compléter le soutien que fournirait alors ce fonds aux services publics. Le financement devrait être accessible aux petites et moyennes collectivités moins bien nanties, et le Congrès devrait envisager de renoncer aux exigences de contrepartie locale, le cas échéant.
- **Exiger des propriétaires et des gens qui vendent leur maison qu'ils divulguent aux locataires et aux acheteurs la présence de conduite de plomb, de tout accessoire en plomb et de toute soudure ou peinture au plomb.** Le Congrès devrait modifier les lois fédérales sur l'habitation de manière à exiger que ces divulgations servent à informer les locataires, qui sont une population à risque élevé, ainsi que les acheteurs de maisons de la nécessité de prendre des mesures préventives pour que les risques de contamination soient réduits. La définition des propriétaires devrait inclure les administrateurs de logements gouvernementaux.

Recommandations étatiques :

- **Informez le public sur les façons de réduire le risque jusqu'à ce que toutes les conduites de plomb puissent être remplacées.** Même si le remplacement complet éliminera à lui seul le risque, il faudra beaucoup de temps, et une génération entière pourrait encore subir les effets du plomb dans l'eau. Les États devraient mener des campagnes de sensibilisation stratégiques afin que les personnes à risque puissent prendre des précautions permettant de réduire considérablement les risques d'intoxication au plomb. Les campagnes devraient préciser les diverses sources de risque – et pas seulement les conduites de plomb –, collaborer avec les propriétaires et les organismes responsables des logements sociaux, et mobiliser le personnel des écoles et des services de garde.
- **Mettre en œuvre des programmes d'essai à l'échelle de l'État.** Offrir des tests gratuits aux résidents desservis par des réseaux privés ou publics d'alimentation en eau pour mesurer la teneur en plomb dans l'eau potable. Mettre l'accent sur les personnes les plus vulnérables aux risques que présente le plomb dans l'eau potable, par exemple en incitant et en aidant les écoles à effectuer volontairement des analyses d'eau potable et à élaborer des programmes connexes.
- **Renforcer les réglementations de l'État** en réduisant le délai de remplacement des conduites de plomb, en diminuant le niveau d'action du plomb et en interdisant le remplacement partiel des conduites de plomb. Augmenter le financement afin que les coûts liés à la réalisation de ces objectifs n'empirent pas les taux inabordables à l'échelle locale.

- **Consacrer une partie du financement destiné aux infrastructures hydrauliques de l'État au remplacement des conduites de plomb** et octroyer ce financement en priorité aux écoles, aux services de garde, aux résidences multifamiliales et aux autres résidences des communautés défavorisées. Permettre la définition des collectivités défavorisées à l'échelle des quartiers plutôt que pour l'ensemble du secteur que couvre le fournisseur des services d'eau et autoriser l'utilisation des fonds publics pour le remplacement des conduites de plomb sur les propriétés privées.

Rendre les services d'aqueduc et d'égouts abordables pour tous

Recommandations fédérales :

- **Améliorer le programme d'aide d'urgence pour l'eau potable et le traitement des eaux usées des ménages à faible revenu et élargir sa portée.** L'injection unique de 638 millions de dollars en décembre 2020 aidera les gens qui peinent à garder leur eau potable ainsi que les services publics qui éprouvent des difficultés financières, mais ce montant ne suffit pas à régler à court terme la crise liée à l'abordabilité ni à remédier à l'inabordabilité croissante à long terme. Or, le Congrès devrait rendre ce programme permanent dans le cadre du processus d'affectation des crédits annuels et augmenter le montant du financement pour répondre entièrement aux besoins des clients à faible revenu et des services publics qui les servent.
- **Offrir une assistance technique aux services publics pour les programmes d'aide à la clientèle et la conception de tarifs équitables.** Les coûts initiaux liés à la modification des structures tarifaires des services publics ou à la mise en œuvre de programmes d'aide en tant que solutions provisoires sont élevés et peuvent empêcher les services publics d'atteindre des tarifs plus équitables. Le Congrès devrait créer un programme de soutien technique et accorder des subventions connexes afin d'aider les services publics à créer et à administrer des programmes d'assistance à la clientèle et à concevoir des structures tarifaires plus équitables dans les limites des lois pertinentes de l'État.
- **Accélérer le refinancement anticipé et la restructuration de la dette liée aux infrastructures hydrauliques municipales.** Lorsque les municipalités utilisent des obligations pour couvrir les coûts des infrastructures hydrauliques, les taux que paient les clients couvrent le montant emprunté plus les intérêts. Le Congrès devrait rétablir la capacité des services publics à utiliser un refinancement anticipé exempt d'impôt et leur permettre de restructurer les créances sur les infrastructures hydrauliques émises depuis 10 ans. Ils pourraient ainsi profiter des taux d'intérêt historiquement bas imposés plus récemment par la Réserve fédérale, réduire leurs obligations liées à leur dette sur les infrastructures d'eau et permettre aux contribuables d'économiser de l'argent à long terme. Cette option profiterait à de nombreux réseaux d'aqueduc d'envergure et permettrait de cibler efficacement les subventions et les crédits destinés aux collectivités en difficulté.
- **Améliorer l'orientation et la politique du fonds renouvelable de l'État afin de rendre les services plus accessibles et plus rentables.** Pour répondre aux pressions concernant l'abordabilité et l'accès pour les personnes à faible revenu, l'EPA devrait modifier le financement grâce à des programmes étatiques de prêt renouvelable et à d'autres programmes créés dans le cadre de la *Water Infrastructure Finance and Innovation Act (WIFIA)*. L'EPA devrait modifier les modalités d'emprunt (p. ex., taux d'intérêt, structures de remboursement) et donner priorité aux prêts et à l'exonération du remboursement de prêts pour les projets des services publics qui sont assortis d'un programme favorisant l'abordabilité et pour les projets comportant des mesures visant à régler les injustices environnementales.
- **Explorer des modèles de financement fédéral durable et équitable pour une infrastructure sûre et fiable d'eau potable et d'eaux usées.** D'autres catégories d'infrastructures, comme les autoroutes et les voies navigables intérieures tirent profit de sources de financement à long terme stables et prévisibles, notamment le fonds en fiducie pour les autoroutes, le fonds en fiducie pour les voies navigables intérieures et le fonds en fiducie pour l'entretien des ports. L'infrastructure

d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées demeure soumise aux caprices du processus d'affectation des crédits annuels, ce qui accroît la volatilité du rôle déjà réduit du gouvernement fédéral dans le financement de l'infrastructure hydraulique. Le Congrès et l'EPA devraient explorer différentes options et envisager la création d'une structure de financement à long terme prévisible et centralisée qui élimine les incohérences dans la qualité des infrastructures et qui réduit considérablement le coût de ces biens publics pour les contribuables.

Recommandations étatiques :

- **Créer un programme à l'échelle de l'État pour aider les résidents à faible revenu à payer leurs factures d'eau.** Les États peuvent aider à éliminer une partie du fardeau que représentent l'abordabilité et l'aide pour les services publics locaux, en institutionnalisant les programmes étatiques d'aide à la facturation. La Californie a été un chef de file dans ce domaine lorsqu'elle a adopté en 2015 un programme qui offre des crédits de facturation, des crédits d'impôt ou une aide supplémentaire par l'intermédiaire de programmes aux personnes se situant à 200 % sous le seuil de pauvreté.
- **Fixer des critères d'abordabilité pour mieux cibler le financement de l'État.** Compte tenu du financement limité de l'État en ce qui a trait à l'eau et aux eaux usées, il est impératif d'établir les priorités équitablement pour le financement. Par exemple, le Department of Environmental Quality de la Caroline du Nord définit l'abordabilité dans la législation. La priorité est donnée aux collectivités qui ont une population faible, qui s'en tirent moins bien que les points de référence étatiques pour cinq indicateurs économiques, et dont les tarifs pour l'eau sont supérieurs à la moyenne de l'État.
- **Éliminer les obstacles juridiques aux solutions d'abordabilité.** De nombreux États disposent soit d'interdictions explicites, soit de lois ambiguës en ce qui concerne la mise en œuvre des structures de tarifications progressives, et qui s'inscrivent même parfois contre les programmes d'aide financés par l'État. Les États devraient adopter des modifications constitutionnelles aux droits de la personne, affirmant un droit fondamental à l'eau et autorisant explicitement le rajustement des tarifs en fonction du revenu pour confirmer davantage cet engagement.
- **Conférer à l'État le pouvoir d'encourager les partenariats et le regroupement des services publics.** Les services publics peuvent réaliser des économies d'échelle accrues grâce à des partenariats régionaux et à des regroupements. Ainsi, les services publics pourront mieux transférer les économies aux contribuables. Surtout si la santé publique est exposée à un risque important, les États devraient avoir la capacité d'encourager le regroupement des services publics. Dans les situations non urgentes, les États devraient encourager les partenariats et les regroupements déterminés et volontaires des services publics, dirigés localement.

Tracer la voie vers des possibilités liées à la main-d'œuvre des services d'eau

Recommandations fédérales :

- **Déployer des efforts fédéraux pour le perfectionnement de la main-d'œuvre du secteur de l'eau.** Le Congrès reconnaît que le fédéral se doit de déployer des efforts visant à perfectionner la main-d'œuvre du secteur de l'eau et a mis sur pied le projet pilote de subventions fédérales à cet effet. Puisque ces programmes sont en cours, le Congrès devrait réautoriser et augmenter leur financement afin d'investir dans des programmes ciblés de stages, d'apprentissage, de préapprentissage et de transition postsecondaire. Ces fonds devraient être destinés à des organisations à but non lucratif, à des établissements d'enseignement et à des services publics dont le taux de retraite est élevé et qui se situent dans des zones ayant un important taux de chômage ou

disposant de nombreux foyers à faible revenu, dans des zones rurales, et dans de grandes collectivités racisées et sous-représentées dans la main-d'œuvre du secteur de l'eau.

- **Mettre en œuvre la loi fédérale « Ban the Box ».** Le Congrès devrait élargir la portée de la loi *Fair Chance Act* de 2019 pour qu'elle s'applique à l'ensemble des employés et pas seulement aux entrepreneurs fédéraux.¹ Vingt-sept pour cent des personnes qui ont déjà été incarcérées sont sans emploi, ce taux est supérieur au taux national, et même à celui en vigueur pendant la Grande Dépression². La loi « Ban the Box » est essentielle pour garantir la composition d'un effectif équitable qui avantagerait les gens ayant moins de possibilités économiques.
- **Faire connaître les carrières du secteur de l'eau.** Le Congrès devrait demander à l'EPA d'entreprendre des programmes d'information et de sensibilisation pour faire connaître davantage les carrières du secteur de l'eau auprès des enfants et des adultes. Les professions du secteur de l'eau sont stables et soutiennent les familles. Elles offrent des possibilités d'emploi à des personnes de plusieurs disciplines, notamment l'ingénierie, les finances, les communications, la politique et la construction. Bon nombre de ces professions sont accompagnées d'une formation en cours d'emploi et d'un programme d'apprentissage. Les efforts de l'EPA devraient comprendre l'élaboration d'une stratégie visant à remédier au manque d'emploi ainsi qu'à recruter et à maintenir en poste une main-d'œuvre diversifiée dans le secteur de l'eau afin de protéger la santé publique et la qualité de l'environnement dans les collectivités du pays.

Recommandations étatiques :

- **Créer un programme d'encouragement pour la main-d'œuvre des services d'eau des groupes sous-représentés.** Le Connecticut, la Californie et l'Illinois ont mis en œuvre des programmes d'encouragement ou d'incitation fiscale interpellant des groupes comme les anciens combattants, les non-anglophones, les femmes qui souhaitent retourner aux études et les jeunes décrocheurs³. Des subventions ciblées propres à l'industrie et destinées au développement de la main-d'œuvre ont également connu du succès dans des États comme le Nouveau-Mexique et l'Iowa⁴. Une combinaison de ces approches, adaptées à chaque État, pourrait réduire considérablement les obstacles à l'emploi dans le secteur de l'eau.
- **Éliminer les obstacles à l'obtention d'un permis professionnel de l'État pour les personnes ayant déjà été incarcérées et repenser les programmes de formation professionnelle.** Les États contrôlent les normes d'octroi des permis pour divers emplois du secteur de l'eau potable et des eaux usées.⁵ Les personnes qui ont déjà été incarcérées se heurtent bien souvent à des obstacles juridiques au moment d'obtenir ces permis, notamment des enquêtes trop générales sur le casier judiciaire et des interdictions générales ou obligatoires. Les États devraient supprimer les interdictions générales automatiques, exiger la prise en compte de la réhabilitation et des circonstances atténuantes d'un demandeur, éliminer toute déclaration obligatoire d'un casier judiciaire, et limiter considérablement l'étendue en ce qui a trait au moment et à la façon dont un responsable des permis ou un employeur peut vérifier le casier judiciaire, sans oublier l'utilisation qu'il peut faire de tels renseignements.
- **Examiner l'octroi de permis professionnels de plusieurs États.** Malgré des exigences comparables en matière de formation et d'information, on observe de grandes différences entre les programmes de certification des exploitants de l'État, et il n'existe aucune approche normalisée pour l'octroi des

¹ <https://www.akingump.com/en/news-insights/congress-passes-federal-ban-the-box-law-for-federal-agencies-and.html>

² <https://www.prisonpolicy.org/reports/outofwork.html>

³ <https://www.ncsl.org/research/labor-and-employment/trends-and-incentives-in-workforce-development.aspx#State>

⁴ <https://www.ncsl.org/research/labor-and-employment/trends-and-incentives-in-workforce-development.aspx#State>

⁵ https://www.awwa.org/Portals/0/AWWA/ETS/Resources/Final_Report_Compiled_2.19.18.pdf

permis aux exploitants. La plupart des États évaluent la réciprocité avec les certifications et les permis des autres États seulement au cas par cas; les autres n'offriront aucune réciprocité. Les travailleurs de tous horizons gagneraient à transférer leurs qualifications professionnelles à divers États. On réaliserait ainsi une économie des coûts de perfectionnement et de certification, tant pour les travailleurs que pour les États. Les États devraient examiner les possibilités d'établir des équivalences de normes avec les États voisins, voire de normaliser des exigences de certification et de permis.

Lutter équitablement contre les inondations urbaines et le débordement d'eaux usées

Recommandations fédérales :

- **Élargir et améliorer les options de financement pour les infrastructures de gestion des eaux grises, des eaux vertes et des eaux de ruissellement.** De nombreuses municipalités doivent remplacer les infrastructures vieillissantes des eaux de ruissellement, investir dans les infrastructures vertes, financer l'entretien pour prévenir toute obstruction et la réduction de la capacité, et réduire l'entrée d'eau et les infiltrations, ou augmenter la capacité des usines de traitement de sorte que les systèmes traitent des volumes accrus d'eaux de ruissellement. Le Congrès devrait fournir un financement supplémentaire de 50 milliards de dollars, réparti selon les mécanismes existants : le programme Clean Water State Revolving Fund – assorti d'une dérogation spéciale pour les projets touchant les eaux de ruissellement –, le programme municipal de subventions pour les déversements d'égouts et la réutilisation des eaux de ruissellement, et le programme Building Resilient Infrastructure and Communities (BRIC) de la FEMA, qui devrait être étendu pour rendre plus explicitement admissibles les projets qui concernent les inondations urbaines et pour réduire les dépenses liées aux situations d'urgence. Lors du dernier cycle de financement, la FEMA a reçu des demandes pour le programme BRIC totalisant 3,6 milliards de dollars, mais n'aura reçu que 50 millions de dollars. Les exigences non fédérales en matière de partage des coûts devraient être levées ou réduites au minimum pour les communautés défavorisées de sorte qu'elles puissent avoir accès au financement fédéral.
- **Améliorer l'orientation, les règles et la communication concernant les solutions de l'EPA.** L'EPA devrait élaborer une orientation et des modèles sur la façon de concevoir les ordonnances et les frais de l'État et de la municipalité relatifs aux eaux de ruissellement, qui serviront de sources de financement directes pour les projets concernant les eaux de ruissellement, les eaux vertes et les eaux grises. L'EPA devrait également exiger des États qu'ils rendent les infrastructures vertes admissibles au Fonds du programme Clean Water State Revolving Fund et encourager les États à consacrer au moins 20 % des subventions de ce programme aux infrastructures vertes et naturelles fondées sur des pratiques de gestion exemplaires. L'EPA devrait conseiller les États sur l'exonération du remboursement du capital du Fonds aux collectivités ayant des frais d'eaux de ruissellement pour encourager cette pratique à l'échelle locale.
- **Aider les collectivités à s'adapter à la montée des eaux des rivières, des lacs et de la mer.** Le Congrès devrait accorder 40 milliards de dollars en subventions et en prêts pour la planification et la construction aux endroits propices à la montée des eaux, à l'érosion et aux inondations urbaines. Ces fonds devraient être destinés en priorité aux secteurs qui servent la justice environnementale et les communautés à faible revenu. Ces fonds pourraient être disponibles pour les activités de planification, la gestion des retraites, le rempart de cordon littoral (aussi sur les propriétés privées), les pompes à eau et les solutions d'infrastructures naturelles qui peuvent protéger les collectivités contre la montée des eaux des rivières, des lacs et de la mer exacerbant les inondations urbaines. Les projets de planification doivent respecter des critères d'équité et d'inclusion pour que les collectivités les plus vulnérables puissent trouver des solutions adéquates.

- **Investir dans le mappage et la modélisation afin de mieux soutenir la planification et les interventions en cas d'inondation ainsi que l'atténuation de tels incidents.** Le Congrès devrait demander à l'EPA, à la NOAA, à la FEMA et à la NASA de collaborer à un système fédéral de collecte et de suivi des données qui fournirait des données à petite échelle sur les inondations et des modèles pouvant être utilisés pour la planification et la distribution des ressources par les villes qui ne disposent pas des ressources, de l'expertise et du temps nécessaires pour obtenir ce niveau de données et de modèles. Ce système devrait servir de « parapluie » et comprendrait des sources de financement pour les États et les villes très vulnérables. Il devrait être mis à jour régulièrement et comporter des données soumises dans le cadre de collectes de données scientifiques citoyennes.
- **Réduire les risques d'inondation et améliorer l'accès à une assurance inondation abordable pour les propriétaires à faible revenu.** Le Congrès devrait modifier le programme national d'assurance inondation en autorisant le partage des primes en fonction du revenu, de sorte que le gouvernement fédéral paierait une partie des coûts des polices d'assurance des ménages à faible revenu. Plus le revenu d'un ménage est élevé, moins la part fédérale de la prime sera élevée. Afin d'éviter un cycle d'utilisation de l'assurance pour reconstruire les ménages à faible revenu dans les zones inondables, le Congrès devrait également créer un programme de financement pour atténuer les inondations, lequel offrirait des subventions aux ménages à faible revenu et des prêts à faible intérêt aux ménages à revenu modéré. Ces fonds pourraient servir à prendre des mesures pour réduire les primes d'assurance inondation et à rendre les maisons et les petites entreprises plus résistantes en cas de tels incidents.

Recommandations étatiques :

- **Instaurer des frais de gestion des eaux de ruissellement à l'échelle de l'État pour créer un volet de financement pour l'infrastructure des eaux de ruissellement.** Actuellement, les résidents paient plus que leur part des coûts pour les infrastructures d'eaux de ruissellement par rapport aux contributions résidentielles destinées aux difficultés que posent les surfaces imperméables et les inondations. Les coûts seraient mieux répartis entre les résidents et les entités privées s'il y avait des frais d'eaux de ruissellement à l'échelle de l'État. Ces frais constitueraient une source de financement fiable et seraient particulièrement utiles pour les collectivités dotées de systèmes distincts qui ne peuvent pas accéder aux fonds de la Clean Water State Revolving Fund pour l'infrastructure des eaux pluviales, contrairement aux collectivités ayant des systèmes combinés.
- **Aider les municipalités à établir des ordonnances relativement aux eaux de ruissellement et informer les propriétaires de résidences des mesures qu'ils peuvent prendre.** Les États devraient soutenir et encourager les municipalités à adopter des ordonnances liées aux eaux de ruissellement, et ces ordonnances exigeraient de nouveaux aménagements et de grands projets de rénovation pour que soit géré sur place un pourcentage cible des eaux de ruissellement. Elles viendraient également empêcher d'autres constructions inertes, ce qui augmenterait la quantité de précipitations dans les réseaux d'égout ayant une capacité limitée. Les États devraient également créer des programmes d'information pour sensibiliser les propriétaires résidentiels à l'importance de la gestion des eaux pluviales et aux mesures qu'ils peuvent prendre pour le faire sur leurs propriétés.
- **Fournir un soutien technique pour créer des plans de résilience impliquant le pompage et le traitement de l'eau.** Les inondations se transforment en situation d'urgence lorsque des pannes d'électricité surviennent et mettent hors service les pompes et les usines de traitement. Les États devraient fournir un soutien technique pour aider les municipalités à créer des plans de résilience en cas de pannes d'électricité et à mettre en œuvre les mesures de précaution prescrites pour éviter ces pannes qui pourraient menacer davantage la santé publique en déversant des eaux usées brutes et des torrents d'eaux pluviales dans les collectivités et les voies navigables locales.

- **Fournir une orientation et une coordination régionales à l'échelle des bassins versants aux municipalités.** Les États peuvent s'assurer que les efforts d'atténuation des inondations et les interventions sont efficaces et équitables en veillant à la coordination entre les municipalités et les ministères et en appuyant les conseils de planification régionaux, un modèle éprouvé pour relever les défis intermunicipaux. En réfléchissant à l'échelle de l'écosystème et en se mobilisant, les administrations concernées peuvent mettre en commun leurs ressources et leurs efforts pour surmonter efficacement les difficultés liées aux eaux de ruissellement et aux inondations urbaines. Les États peuvent également définir et encourager la réussite en fonction d'une multitude de paramètres environnementaux, sociaux et économiques.